



Municipalité
de
1081 Montpreveyres

DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrNP

Adresse : Rue du Village 10

Commune : Montpreveyres

Parcelle(s) N° : 27

Enquête publique ouverte du 5 juin au 4 juillet 2025

OBJET(S) CONCERNE(S)

- 1 tuya

DEMANDE

☒ Abattage

MOTIFS

☒ Impératif de construction ou d'aménagement

PLANTATIONS COMPENSATOIRES

- Arborisation compensatoire qualitative

Le dossier est consultable au bureau de l'administration communale et sur le site communal www.montpreveyres.ch



Municipalité
de
1081 Montpreveyres

DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022
sur la protection du patrimoine naturel et paysager

Enquête publique ouverte du 5 juin au 4 juillet 2025

Propriétaire Prénom/Nom : Commune de Montpreveyres
Adresse : Rue du Village 10
Commune : Montpreveyres Parcelle(s) N° : 27
Tél. : 021 903 25 13 Mail : admin@montpreveyres.ch

OBJET(S) CONCERNE(S)

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement du patrimoine arboré concerné ainsi que des photographies.

Désignation exacte du patrimoine arboré faisant l'objet de la demande						
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)	Age (ans)	Etat sanitaire
27	1	Tuya				

☐ Arbre remarquable inscrit à l'inventaire cantonal

La requête doit être adressée par écrit à la commune qui transmet le dossier à la DGE-BIODIV pour instruction avec publication FAO

DEMANDE

☒ Abattage

☐ Elagage hors entretien courant

MOTIFS

☐ Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés

☐ Entrave avérée à l'exploitation agricole

☐ Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier)

☒ Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique)

☐ Impératif de construction ou d'aménagement (avec publication dans la FAO), n° CAMAC :

La demande de dérogation doit être soumise uniquement avec la demande de permis de construire

Description des motifs de la demande :

Empêche la croissance de l'arbre situé à proximité.....
.....
.....
.....
.....



Municipalité
de
1081 Montpreveyres

DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022
sur la protection du patrimoine naturel et paysager

PLANTATIONS COMPENSATOIRES

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement des plantations compensatoires.

Désignation exacte des plantations compensatoires				
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)
27		Arborisation compensatoire qualitative		

Lieu et date Montpreveyres, le 5 juin 2025 Signature du propriétaire

Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale

DGE-BIODIV - Version 01.07.2024





Municipalité
de
1081 Montpreveyres

